

Constitution des dossiers de préinscription

Petite Section

1. Le formulaire d'inscription imprimé par vos soins.
2. 2 photos d'identité de l'enfant.
3. Une photo de famille (les deux parents + l'enfant + frères et sœurs).
4. Un extrait d'état civil récent (datant de moins de 6 mois) + copie, pour les libanais uniquement.
5. Un extrait d'état civil familial récent (datant de moins de 6 mois) + copie, pour les libanais uniquement.
6. Une photocopie du passeport de l'enfant pour les étrangers.
7. Une photocopie du livret de famille (si disponible).
8. La fiche médicale mise à disposition sur le site dument remplie.
9. Remettre le dossier complet au bureau d'admission. Tout dossier incomplet ne sera pas traité.
10. Prendre rendez-vous pour les entretiens parents et enfants.

Moyenne Section → Terminale

1. **Le formulaire d'inscription** imprimé par vos soins.
2. **1 photo d'identité de l'enfant.**
3. **2 photocopies de carte d'identité ou de la fiche d'état civil** (l'original sera présenté au moment de l'inscription). Pour les enfants de nationalité française, fournir (aussi) une photocopie de la carte nationale d'identité française ou tout document la justifiant. Pour toute autre nationalité autre que libanaise.
4. **Fiche familiale d'état civil** ou livret de famille pour les élèves de nationalité autre que libanaise.
5. **Bulletins scolaires** de l'année en cours (derniers trimestres disponibles), et les 3 trimestres de l'année précédente, livret scolaire et dossier médical récents.
6. **Fiche médicale** dument complétée. Copie des vaccinations.
7. **Photo de famille récente au complet (parents et enfant(s)).**
8. **Certificat de radiation** avec avis de passage du conseil des maîtres ou du conseil de classe.
9. **Photocopie certifiée du brevet libanais** pour les entrées en 2nde, 1^{ère} et Terminale pour les non-dispensés du programme libanais.
10. **Attestation en arabe d'admission dans la classe supérieure, avec numéro d'élève sur les listes du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur, (certifiée par le service de l'enseignement privé) pour tout élève, à partir de la MS, venant d'un établissement du Liban.**
11. **Equivalence de classe** pour tout élève venant de l'étranger, à partir de l'entrée en CE2.
12. **Dispense des études en arabe** pour les élèves non arabophones.

Les documents demandés aux paragraphes 7 à 11 ne sont à fournir qu'après inscription définitive.